



École des Voyageurs
8736 – 216^e rue, Langley, C-B V1M 2X9
téléphone : 604.881.0222 télécopieur : 604.881.0333 <http://voyageurs.csf.bc.ca/>

Le 12 septembre 2008

Code de vie

Ce code de vie permet aux membres du personnel, aux parents et aux élèves de travailler ensemble afin de créer un environnement d'apprentissage propice où les droits de tous sont respectés :

- Droit d'apprendre
- Droit à l'accueil
- Droit à la sécurité

BRAVO!

Bien-être des apprenants et apprenantes de notre école

- Bon repas
- Bonnes collations
- Possession de son matériel
- Bien vêtu
- Actions positives
- Assiduité

Respect des autres dans leur diversité :

- Paroles encourageantes
- Célébrations
- Honneurs
- Respect de l'espace d'autrui
- Geste réparateur en situation de conflit
- Environnement scolaire libre d'intimidation
- Prévention, identification & contrôle de gestes intimidants

Autonomie des apprenants et apprenantes de notre école :

- Propreté dans mon travail
- Bien prendre soin du matériel qui m'est confié
- Travailler dans les délais prescrits
- Reprendre le travail qui n'est pas fait à cause d'une absence
- Responsabilité personnelle dans l'autobus
- Avis de tout changement à l'horaire

Vivre en français :

- Lire en français
- Écrire en français
- Compter en français
- Parler en français
- Chanter en français
- Jouer en français

Ouverture sur le monde :

- Découverte de d'autres peuples qui parlent le français
- Découverte de d'autres cultures

Informations générales et règlements internes

L'École des Voyageurs est une école gérée par le Conseil Scolaire Francophone de la Colombie-Britannique. Elle offre des services en français aux élèves de la maternelle à la 7^{ème} année. Le personnel de l'école, les élèves et les parents collaborent pour créer un environnement qui favorise la construction de l'identité francophone et le respect des droits et les responsabilités de chacun.

♣ Langue de communication

Le français est la langue d'enseignement ainsi que la langue de communication à l'école. Nous demandons aux élèves de s'exprimer poliment et de façon respectueuse **en français en tout temps**. Nous vous invitons à encourager l'utilisation du français à la maison.

♣ Horaire

8h40 : Entrée des élèves

8h45 : Début des classes

10h30-10h45 : Récréation

10h45-11h45 : Classes en cours

11h45-12h45 : Dîner

12h45-14h45 : Classes en cours

14h45 : Fin des classes

♣ Présence, retard, absence à l'école

Une présence continue à l'école et un effort quotidien sont des conditions préalables au progrès académique de l'élève. Parfois un retard de quelques jours cause un manque de compréhension difficile à rattraper. La ponctualité de tous assure le bon fonctionnement de la classe et de l'école.

En cas de maladie, les parents sont priés de contacter l'école. Il est important de prévenir la secrétaire de l'école de tout retard ou de l'absence de votre enfant en laissant un message sur le répondeur avant 8h45 au **604-881 0222**. Veuillez préciser le nom de l'élève et de son enseignant(e). Pour des

raisons de sécurité, nous appelons tous les parents qui n'ont pas avisé l'école d'un retard ou d'une absence.

♣ **Devoirs**

Les devoirs sont importants pour la réussite de l'apprenant. Veuillez vous assurer que votre enfant a du temps et de l'espace requis pour les faire. Si le temps des devoirs est problématique, entrez en contact avec l'enseignant pour en discuter.

Nombre de minutes approximatives à consacrer aux devoirs :

Maternelle – 10-20 minutes par jour

1^{ère} à 3^{ème} année – 10-30 minutes par jour

4^{ème} à 7^{ème} – 30-60 minutes par jour

♣ **Communication**

L'école communique régulièrement avec vous (parents/tuteurs) au cours de l'année. Des notes vous parviendront régulièrement pour vous rappeler les dates importantes dans le calendrier scolaire.

Le Franco-Voyageurs sera diffusé mensuellement pour vous communiquer les nouvelles de l'école.

Il est important de maintenir la communication avec l'enseignant(e) de votre enfant à travers les courriels (les adresses vous seront communiquées au début de l'année scolaire) et les appels téléphoniques, sans oublier l'agenda de votre enfant qu'on vous demande de signer également tous les jours.

Lorsque vous avez une question ou une inquiétude au sujet de la vie scolaire de votre enfant, il est recommandé que vous parliez d'abord avec l'enseignant de votre enfant. Par la suite n'hésitez pas à contacter la direction.

♣ **Bulletins et rencontres parents/élèves/enseignants**

Conformément à la loi scolaire, les élèves reçoivent 3 bulletins formels (en novembre-décembre, mars et juin) et 2 bulletins informels (écrits ou verbaux) au cours de l'année scolaire. Les parents seront invités à deux rencontres avec l'enseignant(e) de leur enfant. Les dates et heures se retrouvent sur le calendrier scolaire.

♣ **Maladie et accident**

Il est primordial que vous nous communiquiez le nom et le numéro de téléphone d'une personne (autre que les parents) qui pourrait venir chercher et s'en occuper de l'enfant en cas d'accident ou de malaise. Nous comptons sur votre vigilance pour nous aider à tenir le dossier scolaire de votre enfant à jour.

Les parents sont priés de garder à la maison tout enfant malade. Nous ne sommes pas en mesure de soigner un enfant malade à l'école.

Veillez communiquer avec l'école si votre enfant souffre d'une maladie contagieuse. S'il fait de la fièvre gardez-le à la maison jusqu'à ce qu'il soit bien rétabli. Si votre enfant a besoin de prendre un médicament non prescrit à l'école, il faudra une permission signée par les parents. Et une lettre du médecin sera exigée pour les médicaments prescrits.

En cas d'accident, de blessure ou de maladie soudaine, nous ferons tous les efforts nécessaires pour contacter les parents/les tuteurs de l'enfant. Il sera conduit à l'hôpital le plus proche.

♣ **Nutrition et alimentation**

Une alimentation saine et équilibrée est essentielle au développement harmonieux de votre enfant et à son bon fonctionnement. Le Ministère de l'Éducation a comme objectif de créer des milieux scolaires sains en matière de nutrition. C'est dans ce cadre que nous voulons voir la disparition de la malbouffe dans notre école.

* Suggestions de collations à choisir de préférence :

- Les légumes coupés tels carottes, céleris, concombres, poivrons
- Les fruits
- Les pots ou tubes de yogourt
- Barres de céréales
- Fromage

* Collations non recommandées :

- Les croustilles
- Boissons gazeuses
- Bonbons et réglisses
- Gâteaux et sucreries, etc. sont réservés pour les occasions spéciales et ne font pas partie des repas ou des collations des enfants à l'école.

Les parents qui ont des enfants avec des allergies alimentaires sont priés d'en aviser l'école.

♣ **Repas du midi**

- Les élèves mangent dans leur salle de classe de 11h45 à 12h05.
- Ils restent assis jusqu'au moment de sortir de la classe pour aller dehors.
- Chaque élève doit se laver les mains au savon avant et après le repas et il nettoie également le dessus de son pupitre, pousse sa chaise et met ses déchets à la poubelle avant de sortir de la classe.
- Les élèves ne vont pas au vestiaire avant que ce soit le temps de partir.
- Les élèves obéissent aux consignes des surveillants ou des moniteurs.
- Un élève dont le comportement pendant le dîner est inacceptable et ce de façon répétitive risquera de perdre son privilège de dîner avec les camarades de classe.
- Si votre enfant rentre dîner chez vous, veuillez en informer l'enseignant(e) par écrit.

♣ **Jours de pluie**

- À Langley, la pluie est un fait de la vie. Les enfants doivent donc être vêtus en fonction du temps qu'il fait. Veuillez SVP à ce que votre enfant soit habillé en conséquence s'il y a probabilité de précipitations : bottes, manteau, chapeau de pluie, etc.

- Lors des jours de pluie, les élèves restent dans la classe. On circule sans courir ni se bousculer.
- Tous les jeux “d’action” où l’on doit courir ou lancer des objets sont interdits. Les jeux d’intérieur sont permis (jeux de cartes, jeux de société).
- Seulement un garçon et une fille à la fois sont autorisés (par le moniteur ou le surveillant) à sortir de la classe pour utiliser les toilettes.
- Chaque élève devrait avoir des vêtements de rechange à l’école en cas de besoin.

♣ **Transport en autobus**

- L’élève doit rester assis et écouter le conducteur.
- S’il y a des dommages, ils sont payés par l’élève.
- Une note écrite est exigée lorsqu’un autre parent ou adulte doit venir chercher votre enfant ou si ce dernier doit attendre à l’école plutôt que de prendre l’autobus scolaire.
- Les mauvais comportements peuvent résulter en la suppression du droit d’usage.
- Les élèves doivent être ponctuels à l’embarquement, que ce soit le matin à l’arrivée ou à la sortie des classes et se déplacent en marchant.
- Les exigences de l’école par rapport au langage et au comportement des élèves s’appliquent également aux autobus scolaires.

♣ **Utilisation du téléphone**

Les élèves n’utilisent le téléphone qu’avec la permission spécifique de leur enseignant(e) et en cas d’urgence seulement. Seuls les messages importants seront transmis pendant les heures d’école (maladie, rendez-vous médicaux). Le téléphone cellulaire est interdit à l’école; il sera confisqué et remis aux parents à une date ultérieure.

♣ Visiteurs

Nous demandons aux visiteurs de se présenter au secrétariat ou au bureau de la direction d'école. Nous donnerons une cocarde qu'ils porteront durant leur visite à l'école.

Si vous venez apporter quelque chose à votre enfant pendant les heures de classe, veuillez SVP laisser cela au bureau et nous nous chargerons de le passer à l'enfant. Nous voulons limiter les dérangements durant l'activité pédagogique en salle de classe.

♣ Association des Parents de l'École (APÉ)

Le comité des parents travaille à enrichir la vie scolaire aux Voyageurs par des levées de fonds et par la participation dans le projet éducatif. Son mandat est d'aider la direction, les professeurs et les élèves de l'école et de créer un lien de communication entre les parents, la communauté, l'école et le Conseil Scolaire Francophone.

♣ Droits parentaux

S'il y a une décision légale qui impose une restriction quant à l'accès d'un parent/tuteur à un enfant, prière d'aviser l'école en lui procurant la copie du document officiel.

♣ Services spéciaux

L'école offre une gamme de services professionnels aux enfants qui en ont besoin. L'objectif principal est d'identifier les besoins de l'élève pour lui offrir l'assistance nécessaire et primordiale pour bien progresser.

Selon les besoins, certains services sont offerts en classe, en petits groupes ou individuellement à l'extérieur de la classe.

Ces services sont l'orthopédagogie, l'orthophonie, la francisation, l'anglais langue seconde et le counselling.

L'orthopédagogue travaille avec les élèves et le titulaire de classe afin d'assurer un soutien pédagogique pour les enfants qui requièrent de l'aide

supplémentaire. Le conseiller ou la conseillère soutient et supporte l'enfant dans son quotidien scolaire. Les enfants sont habituellement référés par l'enseignant ou suite à la demande du parent. L'école Des Voyageurs peut faire appel aux services d'une **orthophoniste** pour évaluer les élèves ayant des difficultés reliées à leur élocution ou à leur développement langagier. L'école offre un service de soutien linguistique aux élèves ayant besoin de développer des habiletés de communication soit en français (**francisation**) ou en anglais (**anglais langue seconde**) à l'oral ou à l'écrit.

♣ **Sorties éducatives**

Au cours de l'année, plusieurs sorties de durée variable sont proposées aux élèves. Les parents seront avisés des sorties à venir et devront donner leur autorisation par écrit s'ils souhaitent que leur(s) enfant(s) y participent. Votre enfant devra remettre le coupon-réponse à son titulaire de classe avant la date indiquée. Sans permission écrite, votre enfant ne pourra pas y participer.

Les parents conducteurs bénévoles devront fournir un extrait du casier judiciaire à l'école et avoir les assurances automobiles en règle.

Il est impératif que les parents dont l'enfant a moins de 18kg (40 livres) aient un siège d'appoint à la disposition des conducteurs bénévoles lors des sorties.

♣ **Fermeture de l'école**

En cas de tempête de neige, panne d'électricité ou autre situation d'urgence, les parents seront avisés de la fermeture de l'école par Radio, courriels et appels téléphoniques.

♣ **Informatique**

Les élèves de l'intermédiaire ont à leur disposition des ordinateurs portables et une vingtaine d'ordinateurs au laboratoire d'informatique. Au début de chaque année tous les élèves devront signer un contrat de sécurité sur Internet et s'engager à bien prendre soin du matériel de technologie mis à leur disposition.

- L'accès à l'internet est un privilège qui peut être révoqué.
- L'Internet sera utilisé comme outil pédagogique de recherche.
- Si un site inapproprié apparaît, il faut le signaler immédiatement à l'enseignant(e).

- Seuls les jeux éducatifs en français pourront être accédés via Internet, sauf permission de l'enseignant(e).

♣ **Éducation physique**

Une âme saine dans un corps sain.

L'éducation physique est une partie importante du développement de votre enfant. Si l'élève doit s'abstenir du cours, les parents devraient écrire une note. Les élèves doivent obligatoirement porter des vêtements et des chaussures adéquats (T-shirt, culottes ou pantalon de gymnastique, chaussures de sport, etc...). Les activités comme le patinage et le tennis font partie du programme et par conséquent les enfants sont tenus d'y participer.

♣ **Objets et comportements interdits**

- Il est interdit de lancer des boules de neige, des roches, du sable, des bâtons de hockey etc. car cela peut causer des blessures.
-
- La gomme à mâcher n'est pas tolérée à l'école
-
- Les objets de valeur (matériel électronique, digital, cellulaire, cartes Pokémon, bâtons de hockey en bois, etc.) sont interdits à l'école à moins d'une demande ou autorisation spécifique de l'enseignant(e). L'école et son personnel ne prennent aucune responsabilité vis-à-vis des pertes ou dommages aux effets personnels qui ont été apportés à l'école par les élèves.
-
- Tout objet pouvant constituer un danger ou un risque quelconque pour les autres peuvent être confisqué par le personnel et remis à une date ultérieure.

♣ **Code vestimentaire**

Essayer de créer cet équilibre entre le respect de l'individu, le respect du choix de l'individu et la réalité d'une école où plusieurs intérêts cohabitent.

1. Le port des vêtements propres et en bon état est de rigueur
2. Les chapeaux ne sont pas portés à l'intérieur de l'école (respect), durant les heures de classe.
3. Les chemises et T-shirts doivent bien couvrir jusqu'au pantalon, short ou jupe. Les débardeurs et camisoles bretelles/spaghetti sont à éviter.
4. Les images et inscriptions de tout genre (haineux, violent, raciste, vulgaire etc.) visibles sur les vêtements ne seront pas tolérés.
5. Les pantalons (à taille trop basse) qui descendent trop bas ou qui soient trop serrés ne sont pas permis.
6. Les talons hauts ne peuvent pas être acceptés à cause de la quantité d'enfants qui se tordent ou se cassent les chevilles.

NB : En cas d'infraction à ces règlements, l'école des Voyageurs se verra dans l'obligation d'appeler les parents et/ou gardiens de l'élève afin que celui-ci apporte les changements appropriés à sa tenue.

Code de conduite

À l'école, comme dans la vie ailleurs, la liberté des uns finit là où celle des autres commence. Tout droit personnel ou collectif entraîne aussi des responsabilités. Les élèves qui fréquentent l'École des Voyageurs s'engagent à respecter le code de conduite pour que le milieu scolaire continue à être un endroit où règne la discipline et la bienveillance.

Respect de soi, d'autrui et de l'environnement

Je suis poli(e), courtois(e) et sensible aux besoins des autres.

Je suis respectueux dans mes attitudes, mes gestes et mon langage.

Je respecte les adultes qui travaillent avec moi (enseignants, personnel de soutien, conducteurs, surveillants, parents bénévoles.)

Je surveille mon langage et mes gestes pour vivre en harmonie avec les personnes qui m'entourent.

J'écoute les idées des autres et j'accepte leur droit d'avoir une opinion différente de la mienne.

Je résous les différences et les conflits en respectant les droits des autres.

Je n'utilise jamais de noms et de sobriquets cruels, racistes ou sexistes.

Je prends soin de mon matériel et de celui de l'école.

Je n'utilise jamais de comportements agressifs tels que : la dominance, l'intimidation, les menaces et les commentaires désobligeants.

Les batailles n'ont pas leur place à l'école et doivent être éliminées partout et en tout temps.

Respect de ma langue et de ma culture francophone

- * Je m'exprime en français partout dans l'école.
- * Je participe en français à des activités scolaires et parascolaires.
- * Je valorise la culture francophone de mon milieu scolaire et communautaire.

Respect de mon travail scolaire

- * J'ai une attitude positive.
- * Je fais de mon mieux
- * Je suis honnête dans mon travail.
 - * J'arrive à l'heure à l'école et je m'y présente avec mes outils de travail.
 - * Je fais mes devoirs et j'étudie mes leçons.

Conséquences de mes actes

Si je néglige mes responsabilités :

Je recevrai un avertissement qui prendra en considération le contexte de l'incident et mon âge. Les conséquences peuvent être :

- * travailler avec mes camarades pour résoudre la situation.
- * avoir une rencontre avec l'enseignant(e) ou la direction pour discuter de la gravité de mon écart de conduite.
- * remplir une feuille de réflexion.
- * perdre le privilège de sortir à la récréation et à l'heure du midi
- * pendant un certain temps.
- * rencontrer la direction, peut-être avec mes parents.

Une mauvaise conduite en autobus de façon régulière peut me faire perdre mes privilèges de transport scolaire pour un nombre de jours indéterminé (voir contrat d'autobus).

Les comportements suivants seront considérés comme offenses majeures :

- * Opposition ouverte à l'autorité
- * Abus physique ou verbal
- * Vandalisme
- * Bagarre
- * Vol

Conséquences disciplinaires pour offenses majeures :

- * Je risque une suspension interne à l'école.
- * Je risque une suspension externe formelle avec retour à l'école accompagné(e) de mes parents.
- * Je risque une intervention de la police.

Engagement aux Règles de vie

Le succès de l'élève dépend de la collaboration de tous.

Veillez discuter le Code de Conduite avec votre enfant et signer ensemble le formulaire ci-dessous.

Nous vous prions de le retourner à l'école d'ici le vendredi 19 septembre 2008.

Élève

Avec mes parents, j'ai lu le code de vie de l'École des Voyageurs. Je m'engage à le respecter toute l'année.

Mon nom : _____ Ma classe : _____

Ma Signature : _____ La date : _____

Parent

J'ai pris connaissance du code de vie de l'école. J'offre ma collaboration et je m'engage à faire respecter ces règles de vie durant toute l'année.

Signature : _____ Date : _____

Veillez compléter et signer cette feuille et la renvoyer à l'école d'ici le vendredi 19 septembre 2008. Merci.